

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



L'An Deux Mille Vingt-trois et le lundi 27 février à dix-sept heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance Rue Auguste BEBIAN, Basse-Terre, sous la Présidence de Monsieur ABELLI Thierry, Président, pour une séance ordinaire et sur une convocation en date du 17 février 2023, affichée au siège de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe.

Effectif du Conseil : 44

Présents : 29

Dont Procurations : 5

Absents : 15

Sens du vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

ETAIENT PRESENTS : M. ABELLI Thierry, Président ; M. LEON Alain, 2^{ème} Vice-Président (en visio) ; M. EDMOND Claude, 3^{ème} Vice-Président (en visio) ; M. ANDRE Héric, 4^{ème} Vice-Président ; Mme NADILLE-VALA Rolande, 5^{ème} Vice-Présidente ; M. ANSELME, Jacques, 7^{ème} Vice-Président ; Mme CARAVEL Joëlle, 9^{ème} Vice-Présidente ; M. ADEMAR Luc ; M. ATTALAH André ; Mme BAILLET Patricia (en visio) ; M. BASSETTE Rosan (en visio) ; M. BRUDEY Hilaire (en visio) ; Mme CHOISI Annick (en visio) ; M. DARES Louis-Jules (en visio) ; Mme EUGENIE Gilberte (en visio) ; M. GUSTAVE-DIT-DUFLO Jean-Michel ; M. GERAN Gaston (en visio) ; M. GUILLAUME Bernard ; Mme GUILLAUME Virginie ; Mme KALI-ELIE Nadya ; M. LAVAURY-BOSC Jean- Pierre ; Mme MONLOUIS Gisèle (en visio) ; M. OTTO Jules ; Mme PONCHATEAU-THEOBALD Marie-Evelyne ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (en visio) ; Mme RODES Brigitte ; Mme RYON épouse BIDOYET Marysette ; M. VITALIS Cédric ; M. ZOZO Gaby (en visio).

ABSENTS ET /OU EXCUSES : M. FRANCISQUE Jean-Louis, 1^{er} Vice-Président ; Mme ABELLI-ETIENNE Sandra ; M. BEAUGENDRE Joël ; M. BELFORT Hubert ; M. CHAULET Philippe ; M. COURTOIS Jean-Philippe ; Mme CHRISTOPHE Annie ; Mme EUGENE épouse JOSEPH Luzette ; M. LATCHMAN Rodrigue ; M. RAMDINI Hugues dit Philippe.

AYANT DONNE PROCURATIONS Mme GUSTAVE-DIT-DUFLO Sylvie, 6^{ème} Vice-présidente (Procuration donnée à M. ABELLI Thierry) ; Mme PENCHARD Marie-Luce, 8^{ème} Vice-présidente (Procuration donnée à M. ANDRE Héric) ; Mme DACALOR Fabienne (Procuration donnée à M. BASSETTE Rosan) ; Mme HERLEM Annick (Procuration donnée à Mme CARAVEL Joëlle) ; Mme WECK-MIRRE Lucie (Procuration donnée à M. VITALIS Cédric).

Les 29 Conseillers présents formant plus de la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 44. Il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'une secrétaire prise au sein du conseil. Mme NADILLE-VALA Rolande a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION D'UN SOUTIEN FINANCIER DANS LE
CADRE DU PROGRAMME D'ACTIONS DES ASSOCIATIONS CARNAVALESQUES
POUR LA SAISON 2023**

Délibération affichée le

Au siège de la CAGSC

Fait à Basse-Terre, le 04 MARS 2023

POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC

Signé électroniquement le 04/03/2023,
par Thierry ABELLI Président

Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président expose que chaque année, les associations carnavalesques mettent en place un calendrier de festivités visant à valoriser leur savoir-faire et contribuer au positionnement du Carnaval comme un produit d'appel touristique et un véritable vecteur de développement économique.

Nous assistons depuis quelques années à une délocalisation des animations carnavalesques au détriment du territoire du Grand Sud Caraïbe. C'est en cela qu'après la pandémie de COVID, il est important de conforter les acteurs du Carnaval du territoire, et de soutenir les opérations majeures menées au sein du Grand Sud Caraïbe, et ce, afin de préserver cet emblème culturel à vocation économique sur notre territoire.

Aussi, la Communauté d'Agglomération a été sollicitée par des associations et fédérations afin d'obtenir un soutien financier dans le cadre de leur programme d'actions pour la saison carnavalesque 2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir délibéré,

- **VU** la circulaire Fillon du 18 janvier 2010 - référence pour l'octroi de subventions aux associations ;
- Considérant que les projets initiés et conçu par les demandeurs sont conformes à son objet statutaire ;
- **VU** la délibération du Conseil Communautaire N°CASBT-2013/06/19 en date du 10 décembre 2013 portant sur la politique de développement partenariale autour de la valorisation du patrimoine : le pôle d'économie du patrimoine du sud Basse-Terre ;
- **CONSIDERANT** que l'action des associations concernées par la présente délibération contribue à cet intérêt local et à l'animation du territoire ;
- **CONSIDERANT** la renommée du Carnaval au niveau régional, national et international ;
- **CONSIDERANT** les compétences de la Communauté d'Agglomération dans la mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire en matière de développement économique et de promotion du tourisme ;

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT : 34 VOIX POUR ; 0 CONTRE ; 0 ABSTENTION

Article 1 : D'ATTRIBUER aux associations listées en annexe une subvention affectée aux opérations faisant l'objet de la demande de subvention, pour **un montant total de vingt-trois mille (23 000€)** répartis conformément au tableau joint à la présente délibération.

Article 2 : D'IMPUTER le montant des dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à cet effet au compte 6574.

Article 3 : QUE Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au préfet, au comptable public et notifiée aux communes membres, affichée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Basse-Terre, le 04 MARS 2023

POUR EXPEDITION CONFORME
Le Président de la CAGSC,

Certifié exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

La publication *et/ou* la notification le

06 MARS 2023

06 MARS 2023

Signé électroniquement le 04/03/2023,
par Thierry ABELLI Président

Le Président de la CAGSC

Thierry ABELLI